

Quand les vaches pètent un câble

Animaux malades, hommes fatigués... Une ligne à haute tension a plongé une ferme corrézienne en plein chaos. Pour la première fois, un tribunal a reconnu la responsabilité d'une filiale d'EDF.



C'est une ferme au milieu d'un champ que des pylônes à très haute tension, une malédiction pour les agriculteurs. L'histoire se déroule en Corrèze, au village de La Tronche. C'est là que vivent les Marcouyoux. Un joli coin alternant les gorges et les plateaux, à 550 mètres d'altitude, où la neige tombe dès décembre. Les lignes ont été construites pendant la Seconde Guerre, avec le barage. A l'époque, des villages ont été noyés, des familles déplacées. Chez les Marcouyoux, quand tombent les flocons, on entend distinctement le grésillement des lignes. Depuis 2000, ça grésille deux fois plus: de 225 000 volts, les lignes sont passées à 400 000. Et en dessous, les bêtes ont trinqué.

A tel point qu'en 2004, les paysans corréziens ont fermé la porcherie. «J'avais trop mal au ventre», dit Maryse qui détaille les œdèmes de ses truies, les mises à bas très longues, les hé-morragies, les porcelets souvent mort-nés. «Et quand ils sortaient, au lieu d'aller à la mamelle têter, ils tournaient en rond»,

ajoute-t-elle. Les petits attaquaient leur mère, et inversement. «C'était un carnage.» Les vaches, c'est juste un peu moins grave. Elles ont du mal à se reproduire, sont dures à traire. Certaines sont atteintes de mammites, une infection de la mamelle. Il faut jeter le lait. Maryse dit d'elles: «On plaint les bêtes. Ce sont de pauvres malheureuses.» Les Marcouyoux n'ont plus de chiens. «Ils sont tous partis avec des tumeurs.» Les lapins? «Ils ne se reproduisent plus.» Il n'y a que les poules pour qui ça va.

Courants vagabonds

«Révoltés», les paysans corréziens ont décidé de se battre contre la compagnie d'électricité. Le 28 octobre, le tribunal de grande instance de Brive-la-Gaillarde a reconnu la responsabilité du Réseau de transport d'électricité (RTE), filiale d'EDF, dans l'état déplorable de leur bétail. Le dédommagement a été fixé à 396 000 euros. Une somme qui comprend le prix du bâtiment qu'ils ont fait construire tout au bout de leur exploitation –le plus loin possible des pylônes–, la perte de revenus, année après année, ainsi que les frais vétérinaires et le rachat de vaches. Ce jugement est une première. Il pourrait inciter d'autres agriculteurs à faire de même.

Ils sont trois à se tenir les coudes. Michel, Maryse et leur fils, Serge. Pour une «pollution» à trois têtes. Champs électriques, magnétiques et courants «vagabonds» (ceux qui passent dans le sol). Depuis que les pylônes ont doublé le trafic des volts, Michel se promène avec son gaussmètre, un appareil qui mesure l'intensité du champ magnétique. Les

chiffres, il les note sur de petits cahiers. Chez les Marcouyoux, les bêtes passent avant tout. Pourtant, les pylônes se dressent à une trentaine de mètres de l'endroit où dort et mange la famille. «Leur principal souci, dit leur avocat Philippe Caetano, c'est l'exploitation. Eux passent après. Ils sont durs au mal.» Serge le résume autrement: «Ce que vous voyez, c'est le travail de quatre générations.» Ce qui compte, c'est l'outil de travail. Même s'ils admettent: «Quand on voit les animaux et l'état dans lequel ils sont, on se dit qu'il y a des soucis à se faire pour notre santé.» Il faut les pousser pour apprendre qu'ils entendent mal. La mère traîne un eczéma depuis des années. Son fils, Serge, a des problèmes pour respirer. Lorsque ça va trop mal, il dort dans la caravane, plus loin des pylônes. Ils ne se plaignent pas, mais ont la tête de gens las, qui ne dorment pas bien. «Il y a des jours où on est découragé», consentent-ils. Et aussi: «Tout y est passé, on est secs.» Ils passent leurs soirées à monter des dossiers. «Quand j'ai commencé à me battre, ajoute Michel, j'ai dit: "Je mangerai peut-être des patates à l'eau, mais vous m'aurez toujours sur le dos".»

La seule chose qui leur met du baume au cœur, c'est le nouveau troupeau qu'ils ont là-haut, à un kilomètre des pylônes, dans

vaches étaient «cardiaques», qu'elles avaient des «corps étrangers» (sic). Les Marcouyoux ont tout essayé. Même «un géoblogue, venu de Bretagne, qui a essayé de relier toutes les parties en ferraille de la salle de traite pour évacuer le courant. Le soir, aucune vache ne voulait rentrer», raconte Michel. Puis, le 28 octobre, est venue l'éclaircie, avec le jugement. Dans ses attendus, le tribunal rappelle que l'exploitation a longtemps fait partie de l'élite départementale. Il affirme que le «mauvais état sanitaire du troupeau» est établi par plusieurs sources vétérinaires et que RTE est «mal fondé» à nier la matérialité des faits. A l'appui, un vétérinaire a constaté l'absence de «cause infectieuse ou nutritionnelle» ou d'erreurs manifestes des éleveurs pouvant expliquer les nombreuses maladies des truies (infections, gastrites, avortements...).

«Versant judiciaire»

Le jugement l'établit clairement: «Les difficultés proviendraient essentiellement de la présence d'une ligne à très haute tension, à proximité des bâtiments, qui exerce une influence négative sur la reproduction des animaux et la qualité de la production laitière. Aucune cause pathogène n'a été mise en évi-

dence comme pouvant influencer sur la production des troupeaux ovins et porcins». Le tribunal cite même le directeur du service études et réseaux de RTE qui, dans une interview, évoquait, tout en les minimisant, les

risques de leucémie infantile à proximité des lignes à haute tension». Et donne la parole à la secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, qui juge «indéniables» les problèmes dus aux rayonnements électromagnétiques des lignes à haute tension et regrette qu'il n'y ait «malheureu-

«Quand on voit l'état des animaux, on se dit qu'il y a des soucis à se faire pour notre santé.»

Serge, le fils de la famille Marcouyoux

CORRÈZE





sement pas encore d'interdiction générale de construire à proximité de celles-ci.

RTE ne désarme pas, fait appel. La société envoie François Gallouin, professeur émérite à l'Ecole nationale supérieure d'agronomie de Grignon (Côte-d'Or). Celui-ci dirige le Groupe permanent sur la sécurité électrique, une instance créée pour «résoudre les problèmes que connaissent les agriculteurs avec les lignes haute tension, sans passer par le versant judiciaire». Pour lui, toutes les investigations n'ont pas été réalisées à la ferme et les Marcouyoux ont fait de l'obstruction. «Ils ne voulaient pas voir de vétérinaires, de peur qu'on dise qu'ils étaient de mauvais éleveurs», soutient-il. Cette absence de «diagnostic complet» est la pierre angulaire de la défense de RTE. La filiale d'EDF se garde toutefois d'avouer certaines pratiques douteuses. Comme baisser le courant lorsque les experts passent. Une pratique confirmée, au moins une fois, dans un procès similaire : la cour administrative d'appel de Lyon a demandé à la compagnie de rembourser une expertise pour cette raison. Dans le pays, Les Marcouyoux ne bénéficient pas d'un soutien sans faille. Ils ont parlé dans un univers qui n'aime pas faire de bruit. Leur dédommagement – dont ils n'ont pas encore touché un sou – fait des jaloux. «Les gens pensent qu'on a gagné à la loterie», dit Serge. «Les Marcouyoux ? Ils se sont toujours plaints», assène un voisin. «Cela ne nous plaît pas bien d'étaler notre vie sur la place publique», soupire, pudique, Michel. «Ce sont des gens bien», tempère une ex-conseillère municipale. «Ça leur a miné le moral. Mais ça va mieux depuis qu'ils ont gagné.» Mais si les Marcouyoux ont eu gain de cause, d'autres ont lâché prise. L'association Animaux sous tension, qui recensait une dizaine d'exploitations menacées par les pylônes, est désormais en sommeil. Anne Georgeault, qui en faisait partie, avoue avoir «baissé les bras» ; dans son exploitation de porcs, près de Rennes, elle a renoncé à la reproduction et ne fait plus que de l'engraissement. Même topo pour Serge Provot. Installé dans la Manche, il avait 70 hectares et autant de vaches à lait. Quatre mois après la mise sous tension des lignes, il a eu des problèmes : mauvaise qualité du lait, infécondité. Il est aujourd'hui à la retraite. Cette histoire lui a «coté» sa vie de famille. Il a divorcé. Ce qu'il regrette par-dessus tout, c'est que son nom a disparu du métier agricole. «Je porterai ça toute ma vie», dit-il.

♦ DIDIER ARNAUD

Photos JEAN-MICHEL SICOT

La ferme

Marcouyoux (page de gauche) à La Tronche, en Corrèze. A moins d'une encablure, le pylône de la ligne très haute tension (400 000 volts).

Infections des

mamelles, lait contaminé... Les vaches ont vite souffert du quasi-doublement des capacités de la ligne, en 2000.

La famille

Marcouyoux, (ci-contre). Le jugement du 28 octobre du tribunal de Brive-la-Gaillarde condamne RTE, filiale d'EDF, à leur verser 396 000 euros de dédommagement.

A un kilomètre

des pylônes, le troupeau installé dans un bâtiment neuf (en bas) est, lui, en pleine forme.

Manque d'études et de règles

Trente-cinq communes traversées par le projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine, en Normandie, ont pris des arrêtés d'interdiction d'implantation pour «absence de protection sanitaire par défaut de réglementation adéquate». Après recours des préfectures, un jugement est prévu le 23 décembre. Catherine Langumier, de l'association L'AME (l'Absolu Manifeste), regrette l'absence de «législation adaptée». «Il n'y a pas d'impartialité scientifique dans les commissions chargées de mesurer l'impact des rayonnements électromagnétiques», dit-elle. On est au bord d'un scandale sanitaire majeur. Par ailleurs, le Centre de recherches sur le cancer a classé les ondes électromagnétiques dans la catégorie «cancérogène possible pour l'homme». Mais on manque de données précises sur l'exposition réelle des personnes. Une étude, réalisée sous l'égide de la Direction générale de la santé (DGS), devrait rendre ses résultats fin 2009.

D.A.